



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

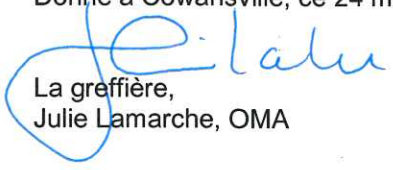
AVIS public est par la présente donné, par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 17 avril 2023 à 19 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale, le conseil municipal de la Ville de Cowansville statuera sur la demande de dérogation mineure concernant le règlement de lotissement, à savoir :

- Demande ayant pour objet de permettre pour l'immeuble portant le numéro de lot 3 798 565 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, sis au 452 rue Duvernay, que la profondeur moyenne minimale soit de 26,74 mètres pour le lot projeté connu sous peu 6 560 349, comme usage d'habitation pour triplex, alors que le règlement de lotissement en vigueur prévoit 30 mètres minimum.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de ladite séance relativement à cette demande.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c.A-19.1).

Donné à Cowansville, ce 24 mars 2023.


La greffière,
Julie Lamarche, OMA